

partenariat



pérennisation  
de l'activité  
de pêche

trier sur le fond

sélectivité

rentabilité  
économique



## Les rejets dans la nouvelle Politique Commune des Pêches (PCP) : de quoi parle-t-on ?

**A** l'origine, la proposition de la Commission Européenne visait le « zéro rejet » pour toutes les espèces. Au terme d'un long processus de négociation, une réglementation moins stricte a finalement été adoptée. Elle reste cependant contraignante pour beaucoup de flottilles.

**Quelles espèces sont concernées ?** Exclusivement les espèces soumises à quotas.

**A partir de quand ?** Début d'application étalé entre 2016 et 2019 en fonction des espèces et des pêcheries.

**Des dérogations sont prévues pour différents cas précis :**

- Espèces dont la capture est interdite (pocheteau, ...),
- Espèces à fort taux de survie (à définir en fonction de l'écosystème, de l'engin, des pratiques),
- Captures réalisées dans le cadre de l'exemption de minimis. Elle permet de ne pas débarquer et de ne pas décompter des quotas un pourcentage des captures concernées par l'interdiction de rejet (7% puis 6% puis 5% au bout de 4 ans). Cette exemption ne peut s'appliquer que lorsqu'il est avéré scientifiquement qu'une augmentation de la sélectivité est très difficile à atteindre et pour ne pas engendrer des coûts disproportionnés de traitement de captures indésirées.



## OBJECTIF DU PROJET REDRESSE

“ Trier sur le fond plutôt que sur le pont ”  
en gardant une activité économiquement rentable

### Les professionnels au cœur du projet

**Les objectifs du projet REDRESSE sont :**

- 1** Montrer les marges de manœuvre potentielles en termes de sélectivité afin d'avoir des arguments pour montrer ce qu'il est possible/pas possible de mettre en place, ce qui est viable/non viable économiquement.
- 2** Trouver des solutions techniques (dispositifs ou stratégies) afin de réduire les rejets en limitant au maximum l'impact sur les captures commerciales. Il est en effet évident et essentiel que les marins puissent continuer à vivre de leur métier !

**Plusieurs actions sont prévues :**



**Définir des solutions techniques permettant de réduire les rejets :**

- 75 patrons seront interrogés (questionnaire) sur le Golfe de Gascogne. L'objectif est de recueillir l'avis des navigants sur les « rejets » et sur les solutions envisageables pour les réduire en fonction des métiers, des saisons,...
- Pour chaque métier, seront organisés des ateliers de travail réunissant des navigants intéressés, des structures professionnelles, les scientifiques, des équipementiers.



**Tester en mer, à bord de navires professionnels et en conditions réelles l'efficacité des différentes solutions envisagées.** Ces tests, feront l'objet d'indemnisation financière pour les participants volontaires.



**Etudier l'impact socio-économique de la mise en place de ces dispositifs,** au niveau de navires et de l'ensemble de la filière afin de proposer des solutions garantissant le maintien de l'activité des navires.

**Les professionnels embarqués au centre de l'expertise**

## les+ Avantages attendus de la sélectivité

La sélectivité, lorsqu'elle est bien mise en œuvre, ne représente pas que des contraintes, au contraire, elle peut permettre par exemple :

- + Une diminution de la consommation de carburant,
- + Une augmentation de la biomasse à moyen terme et donc un meilleur potentiel d'exploitation,
- + Une diminution du temps de tri,
- + Une amélioration de la taille et de la qualité des captures.



AGLIA

Pour plus de renseignements ou donner votre avis :

> Contact : Thomas RIMAUD  
AGLIA - 6 rue A. Rio - 56100 Lorient  
Tel : 06.99.04.60.00  
@ : rimaud.aglia@orange.fr  
www.aglia.fr

Lettre d'informations du projet REDRESSE  
Publication : AGLIA  
Coordination : Thomas RIMAUD  
Maquette : Mathilde DESGRÉ  
Crédits photos : AGLIA - IFREMER - Fotolia  
Impression à 3 000 exemplaires : Icônes Lorient

## Pourquoi continuer à travailler sur la sélectivité ?

Les professionnels ont fait de nombreux efforts en termes de sélectivité pour diminuer les rejets et les captures accessoires : augmentations de maillages successives, éloignement de certaines zones à fort taux de rejets, pingers, adoption du panneau à mailles carrées merlu et de dispositifs sélectifs pour la langoustine, Etc... Il est donc normal que l'adoption de cette nouvelle PCP et en particulier « l'obligation de débarquements » suscite, chez les professionnels, l'incompréhension et donne l'impression que les efforts consentis ces dernières années ne sont pas reconnus.

Cependant, il est nécessaire de poursuivre le travail pour continuer à « trier sur le fond plutôt que sur le pont » :

- Car "les rejets, ça n'amuse personne..." : individuellement, beaucoup de pêcheurs, souhaitent limiter au maximum les rejets, source de gaspillage et de travail supplémentaire ;
- Pour ne pas être obligé de ramener les captures non désirées à terre, source de problèmes importants pour l'activité des navires ;
- Pour garantir la pérennité des activités même si elle est contrainte ;
- Pour montrer et démontrer par métier ce qu'il est possible de faire en termes de sélectivité, mais d'en démontrer également les limites, dans le cadre d'une pêche multispécifique et d'une nécessaire rentabilité des navires.

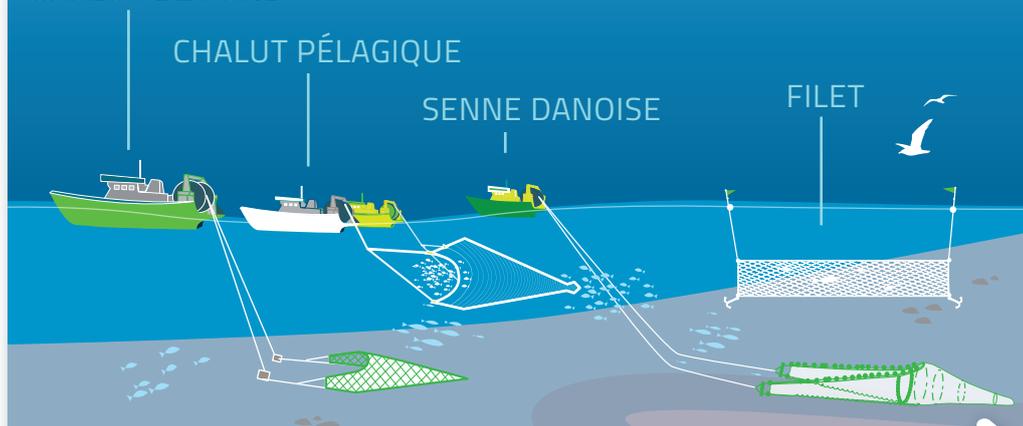
## Les métiers concernés par le projet REDRESSE

CHALUT DE FOND

CHALUT PÉLAGIQUE

SENNE DANOISE

FILET



DURÉE DU PROJET REDRESSE : 2 ANS – 2014 ET 2015 // ZONE D'ÉTUDE : GOLFE DE GASCogne

## Un soutien actif des structures professionnelles et un projet en partenariat

Le programme d'actions est soutenu par les structures professionnelles (comités des pêches et OP) qui y participent activement.

Le travail est réalisé en partenariat avec les technologistes des pêches et biologistes de l'IFREMER et les professionnels de la pêche.

Tous unis, pour avancer et trouver des solutions acceptables par tous !

Un comité de pilotage a été constitué, réunissant l'administration, les financeurs, les technologistes des pêches et biologistes de l'IFREMER et des structures professionnelles. Ces structures décideront ensemble des orientations du programme.

Un projet financé par

FRANCE FILIERE PECHE

Ifremer

Région BRETAGNE

Région PAYS DE LA LOIRE

Région Poitou Charentes  
la démocratie participative

Région AQUITAINE